



Dégât électrique et indemnisation valeur du neuf

Par **cocobo**, le **03/08/2017 à 15:02**

Bonjour à toutes et à tous
Suite à un sinistre dû à la foudre, mon assurance m'a indemnisé divers biens endommagés (tv etc..) sur la base de la valeur à neuf. Est-ce obligatoire de fournir les factures des biens que je vais acquérir à mon assureur? Si oui, puis-je éventuellement acheter autre chose (par exemple pc à la place d'un téléviseur...)?
Merci

Par **chaber**, le **03/08/2017 à 16:06**

bonjour
Si l'assureur vous a indemnisé sans retenir de vétusté, selon la clause de votre contrat, il n'est pas nécessaire de lui fournir des factures

Par **morobar**, le **03/08/2017 à 17:02**

Bonjour,
Vous n'êtes même pas obligé d'acheter quoique ce soit.
Vous pouvez donc jouer au casino ou acheter un PC...